

Le Conseil départemental, la CAF et la DDCSPP de l'Allier sont les trois partenaires de l'opération Pass'Sports Allier.

En participant au montant de la cotisation versée au club pour votre enfant, cette aide permet une plus grande accessibilité aux loisirs sportifs.



Qui peut en bénéficier ?

- Les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans domiciliés dans l'Allier et s'inscrivant dans une association sportive loi 1901, affiliée ou non à une fédération.
- Les familles disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 750 € (droits de juillet 2019).

Quelles sont les limites de cette aide ?

L'aide est attribuée par enfant et par an en fonction de votre Quotient familial (QF) et du montant de la cotisation annuelle payée (licence, adhésion et cours collectifs encadrés hors montants liés aux séances d'enseignement individuel) toutes autres aides déduites. Seule une cotisation par enfant sera prise en compte (la plus chère) à l'exception de la licence UNSS qui est prise en charge qu'elle soit 1^{re} ou 2^e licence.

Elle est accordée dans la limite de l'enveloppe disponible.

Quelles sont les modalités pratiques ?

Lors de l'inscription et du paiement de la cotisation de votre enfant au club, vous pouvez compléter la demande au verso et la retourner à la CAF avec votre numéro d'allocataire.

L'aide est calculée par l'organisme payeur (CAF) et est reversée directement sur votre compte.

Modalités de calcul des aides

Pour connaître votre QF, renseignez-vous auprès de la CAF.

| Montant licence + adhésion | Aide pour QF de 0 à 250 | Aide pour QF de 251 à 550 | Aide pour QF de 551 à 750 |
|----------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 10 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 15 € | 10 € | 0 € | 0 € |
| 20 € | 10 € | 10 € | 0 € |
| 25 € | 10 € | 10 € | 0 € |
| 30 € | 12 € | 10 € | 10 € |
| 35 € | 14 € | 11 € | 10 € |
| 40 € | 16 € | 12 € | 10 € |
| 45 € | 18 € | 14 € | 10 € |
| 50 € | 20 € | 15 € | 10 € |
| 55 € | 22 € | 17 € | 11 € |
| 60 € | 24 € | 18 € | 12 € |
| 65 € | 26 € | 20 € | 13 € |
| 70 € | 28 € | 21 € | 14 € |
| 75 € | 30 € | 23 € | 15 € |
| 80 € | 32 € | 24 € | 16 € |
| 85 € | 34 € | 26 € | 17 € |
| 90 € | 36 € | 27 € | 18 € |
| 95 € | 38 € | 29 € | 19 € |
| 100 € | 40 € | 30 € | 20 € |
| 105 € | 42 € | 32 € | 21 € |
| 110 € | 44 € | 33 € | 22 € |
| 115 € | 46 € | 35 € | 23 € |
| 120 € | 48 € | 36 € | 24 € |
| 125 € et plus | 50 € | 38 € | 25 € |

FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

La famille (père, mère, tuteur légal) :

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :@.....

N° allocataire : N° de téléphone :

Votre enfant

Nom, prénom :

Date de naissance : Sexe : F M

Signature du responsable légal de l'enfant :

Date :

Le club (à faire compléter par le club)

Nom de l'association : Club de Plongée Vichy-Bellerive

Adresse : Stade nautique de Vichy Bellerive - Rue des Chabannes Basses

Code postal : 03700 Ville : Bellerive-sur-Allier

N° d'affiliation fédérale : 14030199 N° d'enregistrement Préfecture : W033000340

N° de téléphone : Courriel : vva.plongee.secretariat @ gmail.com

Fédération d'appartenance, le cas échéant : FFESSM - Fédération Française d'Etudes des Sports Sous-Marins

Discipline : Apnée / Plongée sous-marine / Plongée enfant / Plongée Sportive en Piscine / Nage avec palmes

Je, soussigné(e) M. Alain NEBOUD, Président(e) du club, certifie que l'enfant, désigné ci-dessus est titulaire de la licence n° et que le montant de la cotisation payée pour son inscription (adhésion et licence hors séances d'enseignement individuel) s'élève à toutes aides déduites.

Signature et cachet de l'association :

Date :

Document à retourner à :



0000000205080000000

Caisse d'allocations familiales

Service accompagnement des familles
9 - 11 rue Achille Roche - 03013 MOULINS Cedex
Renseignements sur www.caf.fr



www.caf.fr



www.allier.fr